

Département de La Gironde
Commune de Bazas



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public

RPQS

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	8
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	8
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	10
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	13
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	15
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	15
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	16
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	16
4.	Financement des investissements	18
4.1.	Montants financiers.....	18
4.2.	Etat de la dette du service	18
4.3.	Amortissements	18
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	18
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	19
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	20
7.	Synthèse de l'année 2017.....	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau : communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : **BAZAS** (33430)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	OUI	NON
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bazas, Saint Côme et Lignan de Bazas (pour des quartiers limités).
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage x Oui, date d'approbation* : en cours dans le cadre du PLUi
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 23 Février 2016 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière et personnalité morale (**RmBE : régie municipale Bazas-Energies**)

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considéré comme un *habitant desservi* toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert de façon estimative :

4 608 habitants théoriques au 31/12/2017 (contre 4 499 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Ici on comptabilise les abonnés « actifs », c'est-à-dire pour lesquels le contrat d'adduction d'eau potable n'est pas arrêté (fermé). Les ouvertures/fermetures de ces contrats font varier le nombre d'usagers raccordés sans que ces effectifs soient représentatifs directement du nombre d'immeubles ou d'appartements raccordés.

Le service public d'assainissement collectif desservait dans ces conditions :

2 560 abonnés au 31/12/2017 (contre 2 499 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Bazas	2418	2471	3	2 474	
Saint-Côme	43	45		45	
Lignan-de-Bazas	38	41		41	
Total	2 499	2 557	3	2 560	+ 2,44 %

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 576.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de :

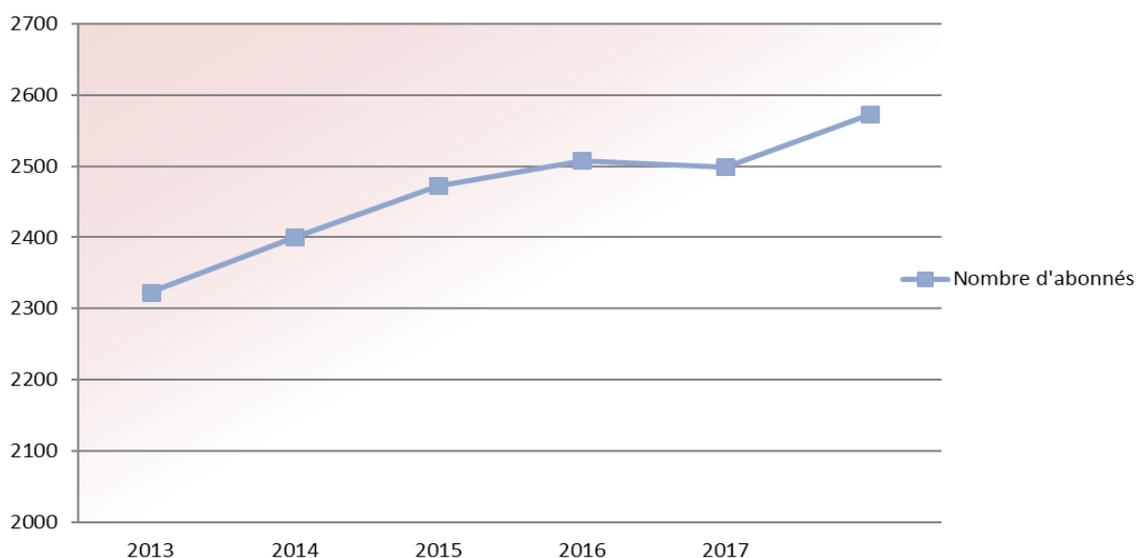
55,65 abonnés/km au 31/12/2017. (contre 54,33 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est d'environ :

1,8 habitant/contrat d'abonnement au 31/12/2017. (1,8 habitants/abonné au 31/12/2016).

Ce chiffre est **estimé** à partir des contrats actifs **d'eau potable** ramené aux statistiques INSEE de la population. Il n'a qu'une valeur indicative.

VP.056 – Nombre d'abonnés



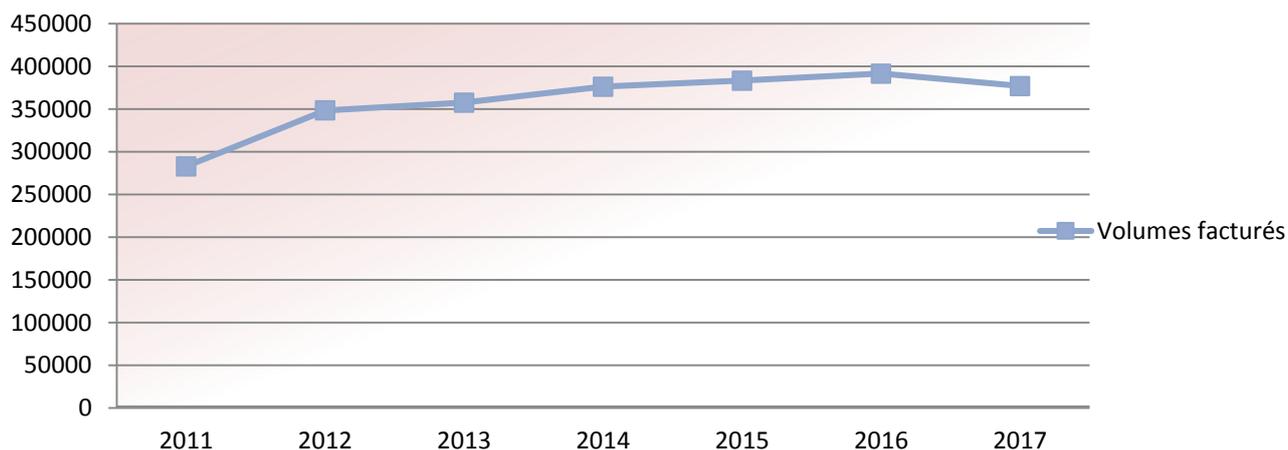
1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	255 263	240 131	- 5,93
Abonnés non domestiques	136 345	132 709	- 2,67
Total des volumes facturés aux abonnés	391 608	372 840	- 4,80 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

VP.068 – Volumes facturés



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
aucun	0	0	0
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Saint-Côme	4 799	3 724	- 22,40
Total des volumes importés	4 799	3 724	- 22,40

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **3** au 31/12/2017 (**3** au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **8,05 km de réseau unitaire** hors branchements,
- **37,95 km de réseau séparatif** d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **46 km** (46 km au 31/12/2016).

4 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage	Saint Vincent	Pas de stockage
Déversoir d'orage	Fontarabie	Pas de stockage
Déversoir d'orage de la STEP	STEP	Pas de stockage
Déversoir tampon STEP	STEP	800 m ³

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de BAZAS

Code Sandre de la station : 0533036V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/09/2014									
Commune d'implantation		Bazas (33036)									
Lieu-dit		Saint-Michel de Bazas									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		18 800 dont 5 800 en matières de vidange									
Nombre d'abonnés raccordés		2560									
Nombre d'habitants raccordés		4 608									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1 701									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 3 Octobre 2012 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		BEUVE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		7,5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		35,5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		23		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		0,5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH		Entre 6,5 et 8,5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		2,6		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		1		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/01/2017		<3		<30		3,7		1,7		0,164	
30/01/2017				31		5,9					
14/02/2017		5		44		7,1		3,4		0,264	
01/03/2017				47		11					
06/03/2017		4		46		11		3,02		0,351	
26/03/2017				39		9,4					

10/04/2017		4		32		4,7		2,22		0,179	
25/04/2017				<30		3,9					
10/05/2017		<3		38		2,4		2,04		0,136	
25/05/2017				31		2,6					
05/06/2017		<3		<30		2,6		1,1		0,12	
18/06/2017				40		2,3					
04/07/2017		<3		<30		2,5		0,95		0,9	
19/07/2017				32		6,2					
03/08/2017		2,8		30		6,7		1,5		0,176	
13/08/2017				30		4,2					
12/09/2017		<3		32		9,8		1,9		0,158	
27/09/2017				<30		3,6					
12/10/2017		<3		34		2,9		1,92		0,108	
22/10/2017				31		2,7					
06/11/2017		3		34		3,8		2,58		0,203	
21/11/2017		<3		<30		2,9		7,16		0,111	
06/12/2017		<3		<30		2,4		3,85			
14/12/2017				31		3,8					
21/12/2017		<3		<30		3,6		2,56		0,133	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de matière sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration de BAZAS (Code Sandre : 0533036V001)	181	154
Total des boues produites	181	154

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration de BAZAS (Code Sandre : 0533036V001)	795,220	815,82
Total des boues évacuées	795,220	815,82

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	21,86 €	20,07 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1 200,00 €	1 200,00 €
Participation aux frais de branchement	1 467,44 €	1 467,44 €

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	25,2 €	25,2 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,55 €/m ³	0,55 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0 €/m ³	0 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0,807 €/m ³	0,807 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 20/12/17 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 02/09/2009 effective à compter du 01/10/2009 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

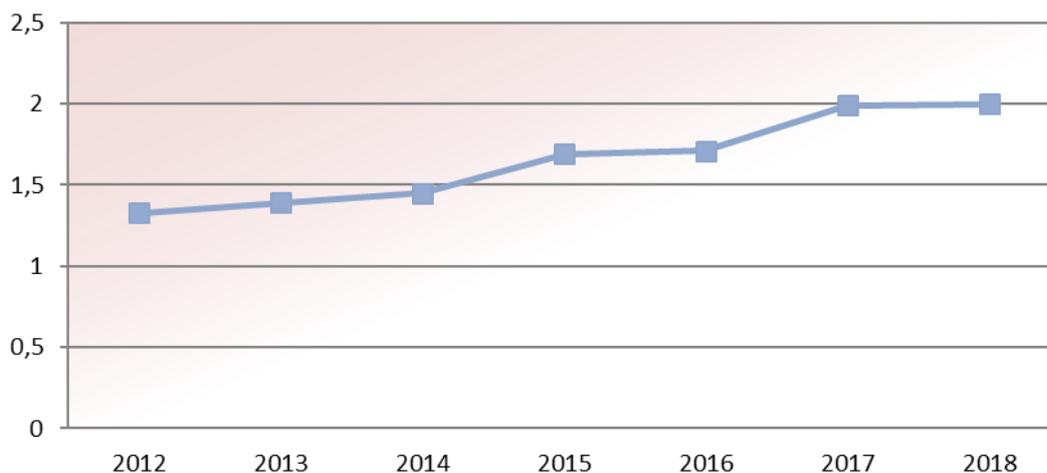
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,20	25,20	0%
Part proportionnelle	66,00	66,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	91,20	91,20	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	29,40	30,00	2,04 %
VNF Rejet :	0,00	0,00	—%
Autre : _____	96,84	96,84	0%
TVA	21,74	21,80	0,28 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	147,98	148,64	0,45 %
Total	239,18	239,84	0,28 %
Prix TTC au m³	1,99	2,00	0,5 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1^{er} janvier N+1

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m ³	Prix au 01/01/2018 en €/m ³
Bazas	1,99	2

NB. : ce tarif est identique pour la commune de Lignan-de-Bazas ; St-Côme a son propre tarif.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Le prix des redevances n'a pas changé ; seules les taxes vers l'Agence de l'Eau ont augmenté de 2,04 %



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	127 526,04	123 595,69	- 3,18
<i>dont abonnements</i>	63 993,74	65 859,72	+ 2,92
Redevance eaux usées usage non domestique	193011,75	186 735,81	- 3,25
<i>dont abonnements</i>	225,00	225,00	0,00
Recette pour boues et effluents importés	32 490,35	29 102,04	- 10,43
Autres recettes (Régie Exploitation)	223 019,54	210 381,11	- 5,67
Total recettes de facturation	640 041,42	615 674,17	- 3,81
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	9 990,45	6 402,70	- 35,91
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes – Prime Epuration	6 946,00	5 864	
Total autres recettes	16 290,45	6 402,70	
Total des recettes	656 331,87	627 940,87	- 5,22

Recettes globales :

Total des recettes des ventes d'eau au 31/12/2017 : **589 980 €** (contre : 609 083 € en 2016).

Soit un total en 2017 de : **1 217 921 €** (contre : 1 265 441 € en 2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,88 % des 2 576 abonnés potentiels (98,77% pour 2016).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	50%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	80

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 80 pour l'exercice 2017 (80 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de BAZAS	307,6	92	92

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 92 (92 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de BAZAS	307,6	92	92

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 92 (92 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de BAZAS	307,6	92	92

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 92 (92 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de BAZAS :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole (épandage pépinières NAUDET – Préchac)	<input type="checkbox"/> Conforme	0
	<input checked="" type="checkbox"/> Non conforme	33
Compostage (TERRALYS SUEZ - Saint-Selve)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	148
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		148

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 % (100% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	126 610,74 €	385 995.88 €
Montants des subventions en €	12 150,00 €	116 433.00€
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 122 590, 68 €	1 048 231.26 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	74 362, 42 €
	en intérêts	43 918, 44 €
		77 268.91 €
		41 011.95 €

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 241 671.29 € (229 814,64 € en 2016).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
TRAVAUX RESEAUX Avenue de la République, Dr Peyri, Héougas, Mesteys	2019	432 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2017 (0 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Aucune.	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 499	4 631
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	148	148
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,72	1,72
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,77%	99,88%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	80	26
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	92 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	92 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	92 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

7. Synthèse de l'année 2017

L'année 2017 a été caractérisée par les points suivants :

Travaux divers :

- Janvier : remplacement des jupes des tambours filtrants du bassin d'aération n° 1
- Mai :
 - o réfection du tambour filtrant ;
 - o remplacement des charbons actifs de la STEP
- Juin : mise en place d'une sonde MES sur le bassin d'aération n°2
- Juillet : modification du tuyau d'aspiration du préleveur amont de la STEU en position derrière le dégrilleur.
- Septembre : réfection de la toiture du local centrifugeuse
- Octobre : le 18 et le 20 pose de vannes entre chaque bassin (fonctionnement en mode dégradé)
- Novembre : mise en place d'une sonde de niveau sur le bassin d'aération n°2 pilotée via TOPKAPI ;
 - o Pose de vannes sur le refoulement de la fosse à graisse ;
 - o Du 08 au 16 : remplacement du pont racleur du clarificateur, ainsi que de la goulotte de surverse.
- Décembre : réfection de la couverture de résine de la fosse de mélange des matières exogènes.

Incidents divers :

Février : le 04, coupure électrique due aux intempéries 21 mm de précipitation. Surverse de 231 m³.

Juin : le 28, coupure d'alimentation électrique suite aux intempéries. 22 mm de pluie. Surverse de 3,59 m³

Septembre : le 07, panne du réacteur des matières de vidange (rotor HS). Le 27, remplacement du rotor et du stator de la pompe gavageuse de la centrifugeuse

Octobre : le 12, remplacement du rotor réacteur matière de vidange du compartiment 2. Le 21, panne de l'hydro-éjecteur du bassin tampon (présence d'eau dans le moteur, pris sous garantie).

Divers :

Constat en février par la commune, IRH et la société SOURCE de la détérioration du revêtement de la fosse du poste de mélange des matières exogènes. Attaque du béton.

Le 25 mai : report au 06 juin de l'analyse de boues (VA + ETM + HAP/PCM) – panne de l'appareillage labo.

Le 18 juillet visite des débitmètres de la station par SIEMENS ; essais du débitmètre du déversoir d'orage (entraînant une surverse de 5,35 m³).

Le 19 juillet : annulation de l'analyse IBGN (milieu récepteur) et reportée au 31 juillet.

Les analyses du 03 août ont dû être envoyées sur le site de Lagor ; les échantillons ayant été

congelés les mesures de DBO5 ont été sensiblement faussées en ce qui concerne les matières de vidange.

Septembre et octobre : analyse RSDE sur les différents « versants » du réseau rapport effectué par IRH.

Réseau :

Mise en place de nouvelles alarmes de télésurveillance sur les petits postes de relevage ;

Curage préventif de certaines portions « sensibles ».
